

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Guylaine Breton](#)

<https://www.cadre21.org/membres/1e12a894d73d5004f19db55b>

Date d'obtention : 2021-05-05 18:46:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Prise en charge de la victime et des autres jeunes impliqués.

Délai moyen d'intervention réduit à seulement 4 jours.

Augmentation du sentiment de sécurité chez les ados, les parents et les intervenants scolaires.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je sais maintenant dans quel ordre faire les étapes.

C'est clair et précis. Complet.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Mettre le cellulaire du jeune sous scellé et lui demande, auparavant, de le fermer. Ne rien regarder de ce que son cellulaire contient.

Évaluer si c'est un acte malveillant ou impulsif.

Sécuriser le jeune.